

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°54.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le vendredi 17 septembre 2021 à 14 heures 30.

NOMBRE DE
MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

09/09/2021

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI (procuration à Félix PERETTI)

Date d'affichage

20/09/21

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Objet de la délibération : Demande de subvention pour les mesures de protection de la ZMEL de Portigliolo

Vu le récépissé de déclaration n°2A-2021-06-07-00002 du 07/06/2021 concernant la création d'une ZMEL dans l'anse de PORTIGLIOLO ;

Considérant que ce projet d'un montant H.T. de 926 019.00 € (1 018 620.90 € TTC) prévoit plusieurs aménagements : l'installation d'une zone ZMEL, la mise en place d'une cale de mise à l'eau et la mise en place d'un ponton de débarquement

Considérant que deux procédures sont en cours de validation, l'obtention d'une AOT pour la ZMEL et d'une concession pour la cale de mise à l'eau et le ponton.

Considérant que la commune a réalisé l'ensemble des études préalables nécessaires à l'élaboration de plusieurs aménagements sur le domaine public maritime de la plage de PORTIGLIOLO avec la mise en place d'une Zone de mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL), d'un appontement fixe (d'environ 50 m x 2 m) et la construction d'une cale de mise à l'eau.

Considérant que les différentes études techniques, physiques, environnementales et de fréquentation, réalisées entre 2012 et 2020, ont permis de définir la ZMEL sur Portigliolo comprenant 93 unités à l'évitage, à l'embossage et sur étoiles d'amarrage.

Le président de séance expose aux membres présents qu'afin d'aboutir dans la mise en place de la ZMEL, la commune a consenti à mettre en place de nombreuses mesures de protection. Ces mesures ont été estimées à hauteur de : 425 430.00 € H.T.

D54/2021

Ces mesures ont été validées dans le cadre d'un appel à projet piloté par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) qui s'est appuyé sur un comité de pilotage avec les autres partenaires institutionnels et financiers suivants : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), les Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie, la Collectivité de Corse via l'Office de l'environnement, la préfecture maritime de Méditerranée, les DREAL et les DDTM concernées. La commune a été déclarée lauréate de l'appel à projet. A ce titre, elle peut bénéficier d'un financement des mesures de protection de la zone de mouillage organisé (ZMO).

Le plan de financement des mesures de protection de la ZMEL de PORTIGLIOLO, validées dans le cadre du PAMM pourrait être le suivant :

Dispositif mouillage (éligible AAP)	334 157,00 €
Mesures de protection (<i>au prorata</i> éligible AAP)	43 680,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires (<i>au prorata</i> éligible AAP)	47 593,00 €
Total éligible AAP	425 430,00 €
70% AERMC	297 801,00 €
10% OEC	42 543,00 €
20 %Autofinancement	85 086,00 €

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

APPROUVE le plan de financement

DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision. Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°42/2021 du 23/06/2021.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

